

**Projet de certification « Guide-conférencier »
porté par le Master Métiers du Patrimoine – UBS, Lorient**

L'objectif : proposer une certification « guide-conférencier » aux étudiants du Master Métiers du Patrimoine et aux candidats en formation continue

Le Master Patrimoine propose d'introduire dans son offre de formation des modifications et compléments pour faire suite à l'arrêté du 9 novembre 2011 des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et à une note du ministère de l'Enseignement supérieur d'octobre 2012 relatif aux nouvelles modalités de formation et de certification des guides-conférenciers.

Le contexte national : une réforme des modalités de formation des guides-conférenciers

Avant la réforme, plusieurs cartes professionnelles permettaient d'exercer ce métier

- Guide-interprète régional (GIR)
- Guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire (GCVPAH)
- Guide-interprète national (GIN)
- Conférencier national (CN)

Ces cartes s'obtenaient selon des modalités différentes : BTS, examen régional, diplôme national. Les compétences attendues (en matière de langue notamment) n'étaient pas exactement les mêmes.

Les professionnels du secteur, accompagnés des ministères de tutelle, ont souhaité uniformiser ; donnant lieu à un long travail de concertation.

Avec la réforme, les cartes précédentes ont cessé d'être valides et sont remplacées par une carte unique de guide-conférencier, maintenant délivrée par la Préfecture. Elle est valable à vie et sur tout le territoire national.

Deux publics peuvent faire cette demande de carte à la Préfecture :

- Les titulaires d'une Licence professionnelle Guide-conférencier,
- Les titulaires d'un diplôme national de master qui auront validé au cours de leur formation :
 - o une UE « compétences des guides-conférenciers »,
 - o une UE « mise en situation et pratique professionnelle »
 - o une UE « langue vivante étrangère ».

La délivrance de la carte professionnelle est assujettie à la présentation, par le titulaire du diplôme de master, d'une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation de ces unités d'enseignement.

Le contexte régional : des Masters équivalents du Grand Ouest proposent déjà la certification

Au niveau Master, plusieurs formations du Grand Ouest se sont positionnées pour répondre à ce nouveau contexte de formation, selon des modalités différentes :

Depuis la rentrée 2013

- Le Master « Valorisation du Patrimoine et développement local » du Mans en M2 depuis septembre propose une UE « compétences des guides-conférenciers » mais uniquement en option pour 14h CM et 12h TD = 33h eqTD
- Le Master « Gestion des patrimoines architecturaux et artistiques » de l'UBO/Quimper a recomposé sa maquette et propose en M2 depuis la rentrée 2013, outre l'UE « langue vivante étrangère » et l'UE « mise en situation professionnelle » déjà existantes, une UE « compétences des guides-conférenciers » de 10h CM et 40h TD = 60h eqTD, en reprenant des cours d'autres UE ; Il est toutefois difficile de connaître le contenu exact de cette UE et si cela a donné lieu à un ajout d'heures à la maquette
- Le Master « valorisation du patrimoine naturel et culturel » de l'Université de Rouen a également recomposé sa maquette mais les enseignements correspondants à l'UE « compétences des guides-conférenciers » pour 92h eqTD sont piochés en M1 et en M2 avec un stage de 12 semaines spécifiquement en guidage = un moyen de répartir l'effort et de garder les étudiants sur les 2 années
- Le Master « Médiation du Patrimoine » de Rennes 2 propose une certification reprenant à la fois des enseignements de certaines UE de Master 1 et de Master 2 (surtout) et des enseignements supplémentaires en Master 2 pour un total d'environ 300h eqTD dont 45h eqTD hors maquette (dont 17h eqTD pour les jurys et l'encadrement par le responsable de la certification). La Certification est proposée en formation initiale et en formation continue.

Les modalités envisagées pour l'offre du Master Métiers du Patrimoine de l'UBS

Elles reprendraient, dans les grandes lignes, celles proposées par Rennes 2, les plus complètes, ambitieuses et sérieuses au regard des attendus de l'arrêté.

Le public concerné :

- Les étudiants en formation initiale (UE obligatoires, pas d'option)
- Les étudiants en formation continue (accessible directement si niveau de diplôme requis ou après VAE)

La composition des UE :

- Des cours déjà existants en M1 et M2 correspondant aux attendus de l'arrêté (environ 300h)
 - o Médiation

- Communication
- Marketing culturel,
- Atelier de projet,
- Mise en situation professionnelle,
- Connaissance des patrimoines
- Anglais
- Stage (avec mission de guidage à spécifier)
- Des cours mutualisés (30h):
 - Diagnostic de territoire
 - Maîtrise de la communication orale
 - Anglais renforcé
- Des cours nouveaux en complément et délivrés par des professionnels du guidage
 - Conception d'une visite guidée : du positionnement scientifique à l'écriture
 - Réalisation d'une prestation de guidage : timing, circuit, etc.
 - Lecture de site et de paysage
 - Lecture d'œuvre
 - Connaissance des métiers du guidage
 - Connaissances de la réglementation des prestations de guidage
 - Voyage d'étude

La directrice du service de l'animation du patrimoine de Lorient, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, rencontrée le mardi 27 mai 2014, vivement intéressée par le partenariat avec le Master et l'UBS sur ce chantier, doit rapidement faire des propositions d'orientation de cours + volumes horaires souhaités.

Au regard de ce que proposent les autres universités, le volume horaire complémentaire souhaitable pourrait être de **50h eqTD environ** (uniquement pour les cours, sans compter encadrement et jurys).

RQ : partenariat service formation continue - IRPA Bretagne – Master proposé au service de la formation continue pour ouvrir encore à un autre public. A voir.

